



La réalité des malus automobiles en 2020

Le sénateur Albéric de Mongolfier, rapporteur du projet de loi de finances 2020, a regardé dans le détail la fiscalité automobile, et a découvert, ce que l'on savait déjà, à savoir une démultiplication de taxes qui se superposent pour former un mille feuilles administratif bien indigeste pour les automobilistes !

En tout, c'est près de 4 milliards d'euros qui sont ponctionnés, avec une multitude de malus divers et variés, le malus simple sur les voitures neuves, celui sur les véhicules d'occasion de plus de 10 CV, sur les véhicules de plus de 36 CV, un malus annuel pour les voitures émettant plus de 190g de CO2, la taxe sur les véhicules de société...

Il souhaite simplifier les choses notamment en supprimant certaines d'entre elles pour passer de 9 à 5 taxes.

Mais il a également fait le point sur l'impact de la prochaine grille de malus qui s'appliquera en 2020 sur les véhicules neufs. Selon lui, le chiffre de 41% rapporté par la Direction générale de l'énergie et du climat est largement sous évalué, puisqu'il estime que c'est **56% des voitures neuves qui seraient frappées d'un malus l'année prochaine, soit plus d'un véhicule sur 2 !**

On peut déjà l'annoncer : la voiture neuve sera bien assassinée à partir de 2020 !